AP 3 : LE CHOIX DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Créée par CM Le 6.12.2021 - Protégé par le droit d'auteur

Activités du référentiel - épreuve E4 -

- GESTION DU PATRIMOINE INFORMATIQUE
- MISE A DISPOSITION DES UTILISATEURS UN SERVICE INFORMATIQUE

MISSIONS

Il a été décidé d'équiper chaque collaborateur d'un poste de travail nomade lui permettant d'exercer ses missions professionnelles en télétravail.

La première mission qui vous est confiée est d'identifier :

- Les caractéristiques techniques (mémoire, processeur....) que devra respecter le poste de travail en justifiant vos choix et choisir la machine que vous préconisez avec un budget unitaire de 800€ HT (sans OS ni logiciel).
- Le choix de la modalité juridique (achat, location, location avec option d'achat) retenu et les justifications de votre choix.
- Dans le cadre de la démarche RSE initiée par Assurmer, il vous est demandé d'intégrer un ou des critère(s) écologique(s) dans vos choix et préconisations que vous indiquerez.

Dans le cadre de l'objectif de sécurité du SI, il vous est ensuite demandé de présenter :

- Les techniques d'authentification de l'utilisateur, et les notions de 2FA et de MFA
- La solution technique que vous préconisez.

PLANNING DU PROJET

- Séances de travail imposées : 7 décembre 4 janvier
- Remise des dossiers écrits et intégration des documents individuels au portefeuille de compétences le 4 janvier
- Présentations orales par groupe : 18 janvier

REALISATIONS ET LIVRABLES

- Les travaux sont réalisés en groupe de 2 ou 3 étudiants
- Un dossier écrit, paginé, dactylographié devra être remis le 4 janvier pour chaque groupe contenant toutes les missions
- Une présentation orale par groupe le 18 janvier
- La création individuelle des quatre documents numériques à intégrer à votre portefeuille de compétences le 4 janvier (Caractéristiques et choix du poste de travail – Modalité juridique de mise à disposition du matériel – Critères écologiques de RSE – Solutions d'authentification)
- Vos travaux et présentations doivent respecter des règles d'exigence professionnelle tant dans la forme (orthographe, syntaxe, vocabulaire...) que dans les démarches (fiabilité des sources, rigueur des travaux, faisabilité et adaptabilité...)